



LICENCIEMENT
CONVENTIONNELLE ?

ou

RUPTURE

Par alice7

Je suis employée depuis juillet 1994 dans la même entreprise en tant que cadre avec un salaire actuel net de 1800 euros x 13 mois. Je suis née en décembre 1953, je devrais donc prendre ma retraite avec la nouvelle loi en décembre 2014. Mon employeur (nous sommes 5 salariés) connaît des difficultés financières et mon patron me propose une rupture conventionnelle, mais il me semble que le licenciement économique est plus intéressant pour moi en terme de prime de licenciement et pour le chômage. Je suis d'accord pour le départ à condition que je ne sois pas perdante. Il me dit que - dans le cas de la convention - j'ai droit à une prime de 13.000 euros environ et ensuite de 36 mois de chômage avec un revenu de 1300 euros net par mois.

Pouvez-vous me renseigner ou me donner l'info où je peux trouver le renseignement le plus précis ?

Merci d'avance

PS : j'habite dans l'hérault poche de Montpellier.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation ?

Cordialement